



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**30 MARS 2023**

**DELIBERATION N°33-2023**

|                                                    |                                       |    |
|----------------------------------------------------|---------------------------------------|----|
| <b>Objet :</b><br><i>Compte administratif 2022</i> | Nombre de membres en exercice         | 20 |
|                                                    | Nombre de membres présents            | 15 |
|                                                    | Nombre de membres ayant donné pouvoir | 0  |
|                                                    | Nombre de membres votants             | 15 |
|                                                    | Date de la convocation : 15 mars 2023 |    |

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs : Clément PERNOT, Frank STEYAERT, Françoise VESPA, Gérard FERNOUX-COUTENET, Christiane MAUGAIN, Geneviève MOREAU, Aline CALLEGHER, Jacqueline LAROCHE, Zora CHAFFARD-QOCHIH, Régis CHOPIN, Christian NOIR, Sandrine GAUTHIER-PACOUD, Arielle BAILLY, Valérie DEPIERRE, Maurice HOFFMANN.

**EXCUSES** : Madame, Messieurs : Véronique LAMBERT, Gérard DUCHENE, Alain CHOULOT, Guy SAILLARD, Dominique CHAUVIN.

Assistaient également à titre consultatif Véronique DELACROIX, Directrice du Centre de Gestion, et Agnès ARNOULD responsable communication et marchés publics.

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Centre de Gestion du Jura pour l'année écoulée.

Le résultat de la section d'investissement pour l'exercice 2022 présente un excédent d'investissement de 429 377,53 € hors report des excédents des exercices antérieurs.

| LIBELLE                     | FONCTIONNEMENT      |                       | INVESTISSEMENT      |                       | ENSEMBLE            |                       |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
|                             | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés          |                     | 990 969.37            |                     | <b>255 032.34</b>     |                     | <b>1 246 001.71</b>   |
| Opérations de l'exercice    | <b>1 327 443.06</b> | <b>1 629 934.67</b>   | <b>74 651.22</b>    | <b>248 996.41</b>     | <b>1 402 094.28</b> | <b>1 878 931.08</b>   |
| <b>TOTAUX</b>               | <b>1 327 443.06</b> | <b>2 620 904.04</b>   | <b>74 651.22</b>    | <b>504 028.75</b>     | <b>1 402 094.28</b> | <b>3 124 932.79</b>   |
|                             |                     |                       |                     |                       |                     |                       |
| <b>RESULTATS DE CLOTURE</b> |                     | <b>1 293 460.98</b>   |                     | <b>429 377.53</b>     |                     | <b>1 722 838.51</b>   |

Les points marquants de l'activité de l'année 2022:

➤ **Investissement**

**Dépenses :** le prêt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne a été remboursé par anticipation au 30 novembre 2022. Les écritures n'ayant pas été passées, il convient de budgéter le remboursement sur 2023.

La somme de 7 132 € a été dépensée pour la réfection de la salle du train.

Le parc informatique a été renouvelé partiellement (facture de 10 531 €).

**Recettes:** elles sont constituées par le produit de la vente d'une partie des locaux à la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura pour un montant de 234 86 €.

➤ **Fonctionnement**

**Recettes :** les cotisations obligatoires se sont élevées à 838 786.53 € et les cotisations additionnelles à 160 290.72 € soit un total de 999 077.25 €. Les cotisations de la CA Grand Dole pour 2022 ont été calculées sur la base des nouveaux effectifs (après transfert des agents de la Ville et du CCAS de Dole). Cela représente une somme de 130 000 € contre 61 670 € pour 2021.

Les remboursements des prestations archivage se sont élevées à 51 200 € et ceux relatifs à la prestation de secrétaire de mairie itinérante à 29 400 € (service mis en place au 1<sup>er</sup> mars 2022).

Le montant des remboursements de missions par l'Inter région (Conseil Emploi Mobilité, Bourse de l'Emploi) a été enregistré pour un montant de 39 806.64 €.

Les cotisations versées par les collectivités pour la prise en charge des FMPE se sont élevées à 137 874.23 €.

**Dépenses :** Le personnel du CDG (titulaire et contractuel sur emploi permanent) : les charges de personnel se sont élevées 565 117 € (y compris les vacances versées aux médecins du conseil médical). Un agent sur le grade d'attaché principal n'a pas été remplacé.

Le personnel mis à disposition à la demande des collectivités qui remboursent les salaires : les salaires versés à ce titre se sont élevés à 21 912.72 €.

Le personnel privé d'emploi : les salaires versés à ces agents se sont élevés à 91 885.32 €.

Les charges de copropriété se sont élevées à 34 000 € (un appel de fonds exceptionnel a été fait en octobre 2022 pour un montant de 3 800 €).

L'organisation des élections professionnelles a engendré des dépenses supplémentaires. Impression et envoi de deux jeux de propagande syndicale à toutes les collectivités. Impression et envoi du matériel de vote à tous les électeurs. Le montant des frais d'impression est de 7965 euros et les frais d'affranchissement et les fournitures sont de l'ordre de 10 000 €.

Après avoir pris connaissance des différents postes de dépenses et de recettes, les membres du Conseil d'administration ont voté, chapitre par chapitre, et approuvé à l'unanimité (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales) le compte administratif pour l'année 2022.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

A CHAMPAGNOLE le 4 avril 2023

Le Président,

Clément PERNOT

